

LA PASSION PAIE-T-ELLE ? UNE ÉTUDE SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

PAR | **JESSY SIONGERS ET MART WILLEKENS**

| Unité de recherche en sociologie, Université de Gand

1. INTRODUCTION

Dans le secteur de la création, la créativité du concepteur se situe au début d'une chaîne de valeur (Huws, 2010). Ce n'est qu'au travers de la touche du créateur ou l'interprétation de l'exécutant que peut naître un processus de production au sein duquel le produit créatif final prend forme. Les artistes et les personnes créatives sont le cœur battant du secteur de la création. Cependant, le secteur de la création se distingue nettement du marché du travail traditionnel, et les professionnels de la création ont généralement peu de points communs avec les parcours de carrière typiques qu'on rencontre dans les secteurs traditionnels et le secteur des services. Cette situation atypique entraîne un risque accru de précarité. Un faible pouvoir de négociation, combiné à des contrats à court terme, des statuts incertains, une faible sécurité de l'emploi, le cumul de plusieurs emplois, un équilibre difficile à trouver entre vie professionnelle et vie privée, représentent quelques-uns des éléments présumés du contexte précaire dans lequel se trouvent les travailleurs de la création.

Le travail du professionnel de la création s'inscrit beaucoup moins dans des structures fixes que ce n'est le cas dans le modèle de travail classique. Plusieurs études confirment l'image d'un professionnel de la création vulnérable, sous-payé, flexible mais aussi celle d'un travail varié (Abbing, 2008 ; Alper & Wassall, 2006 ; Menger, 2017 ; Throsby & Zednik, 2011). La flexibilité et l'autonomie qu'elles impliquent peuvent souvent être considérées comme positives par les acteurs concernés, mais le prix à payer pour cela peut être lourd.

Il est donc essentiel de suivre de près les conditions socio-économiques dans lesquelles les professionnels de la création travaillent et vivent et de développer une compréhension approfondie de leurs expériences et de leurs besoins. Ce que nous voulions avec ces études « *Loont Passie?* », c'était d'obtenir ces informations. En 2021, dans le cadre de cette série d'études, un grand groupe de professionnels de la création ont été interrogés. Cette recherche s'inscrit dans le prolongement d'études antérieures sur la rémunération et la situation socio-économique des professionnels de la création. En 2014, les acteurs ont été largement interrogés pour la première fois sur leurs revenus et leur situation socio-économique (Siongers et al., 2014). Une enquête

menée auprès d'un large groupe d'artistes a suivi en 2016 (*Loont passie?, 1^e uitgebreide meting*) et enfin, des architectes et des concepteurs ont également été interrogés en 2018 (Siongers et al., 2018).

Pour la première fois, l'enquête de 2021 a permis de combiner des informations dans une seule enquête sur toutes les disciplines couvertes par la politique culturelle flamande, à savoir les acteurs, les musiciens et les compositeurs, les (autres) artistes de spectacle (danseurs, chorégraphes,...), les plasticiens, les auteurs littéraires, les traducteurs littéraires et les illustrateurs, les metteurs en scène et les scénaristes, les artistes de cirque, les architectes et les concepteurs. L'ajout de ces deux derniers groupes signifie que nous utilisons une définition plus large des « professionnels de la création » que celle utilisée dans la sécurité sociale belge.¹ Ceci, parce que la comparaison avec ces deux groupes peut mener à des informations pertinentes. Les résultats de ces deux groupes ont donc été inclus dans cet aperçu.

La recherche a été organisée de deux manières. Tout d'abord, comme dans les études précédentes, une enquête en ligne a été envoyée aux professionnels de la création. Au cours de ce processus, ils ont été contactés par l'intermédiaire de diverses sociétés de gestion, de groupements d'intérêt, d'organisations professionnelles et de services d'appui socio-artistique. Au total, 3 446 professionnels de la création ont participé à cette recherche. À côté de cela, quatre groupes de discussion et un entretien approfondi ont été organisés, auxquels ont participé au total 29 personnes aux profils variés et issues de différentes disciplines.

Dans cette contribution, nous en résumons les principaux résultats. Il est important de garder à l'esprit que la recherche s'est concentrée sur deux moments dans le temps. Tout d'abord, nous avons procédé à une analyse fine de la situation professionnelle des professionnels de la création en 2019. La référence à l'année 2019 est importante car elle nous donne une image d'une période antérieure à la pandémie de Covid-19. La situation socio-économique en 2019 devient ainsi un point de comparaison pour les résultats de la mesure précédente.

Début 2020, le Covid-19 a déferlé sur le continent européen. Les semaines de *confinement* se sont transformées en mois, et pendant tout ce temps, le secteur culturel est resté fermé, ou a dû continuer à fonctionner avec un personnel limité ou par voie numérique. Pour des raisons de santé publique, l'artiste a été coupé de son public. Que tout le monde est égal face au virus peut certes être considéré comme une vérité virologique, mais certainement pas comme une vérité sociologique. La crise du Covid-19, aussi bien au niveau de la menace virologique qu'elle représente qu'au niveau des mesures visant à la contenir peut, en effet, avoir des effets inégaux. Ensuite, dans cette recherche, nous nous sommes aussi concentrés sur la période pendant laquelle les mesures de lutte contre le

(1) Le visa d'artiste (et l'utilisation du régime 1bis qui y est associée) et la carte d'artiste (et le régime des Petites indemnités qui y est associé) sont réservés aux personnes qui exécutent des prestations ou produisent des œuvres de nature artistique. La législation belge entend par fourniture de prestations artistiques et/ou de la production d'œuvres de nature artistique « la création et/ou l'exécution ou l'interprétation d'œuvres artistiques dans les arts audiovisuels et visuels, la musique, la littérature, le spectacle, le théâtre et la chorégraphie » (article 1bis de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs).

Covid-19 étaient en vigueur et nous avons étudié l'impact de ces mesures sur le travail et les revenus des professionnels de la création.

Avant de passer à la discussion sur les principaux résultats, nous allons brièvement expliquer la méthodologie utilisée.

2. COLLECTE DES DONNÉES

2.1. VOLET QUANTITATIF

Le groupe cible de cette étude était les professionnels de la création qui avaient au moins 18 ans accomplis en 2019 et la nationalité belge ou qui travaillaient en Belgique. Nous nous sommes explicitement adressés aux créateurs. Par conséquent, les travailleurs de la culture et ceux exerçant d'autres fonctions de soutien n'ont pas été interrogés. Nous avons donc utilisé une délimitation par nationalité ou contexte géographique (nationalité belge ou travail en Belgique) et une délimitation par âge (18 ans et plus en 2019) et en termes de contenu, nous nous sommes concentrés sur les « créateurs professionnels ». Parmi ces créateurs professionnels, nous avons inclus à la fois des créateurs qui tirent un revenu de leur travail créatif et des personnes qui ont l'ambition de tirer un revenu de leur travail créatif à l'avenir. L'invitation à participer et l'introduction au questionnaire comprenaient cette délimitation. Nous avons également indiqué plus précisément quelles professions nous considérons comme des professions de la création (voir la liste ci-dessus).

La collecte des données a été réalisée en ligne, ce qui nous a permis d'adapter le questionnaire au profil des répondants. Ainsi, à l'aide de quelques filtres internes, les professionnels de la création se sont vus proposer des questions et des modules adaptés à leur profil.

Les enquêtes en ligne présentent l'inconvénient d'un taux de réponse plus faible. Pour obtenir un taux de réponse suffisamment élevé, une collaboration étroite a donc été établie avec les organisations du secteur de la création (sociétés de gestion, de groupements d'intérêt, d'organisations professionnelles et de services d'appui socio-artistique, etc.) et les invitations ont été envoyées via leurs gestionnaires de mails. Les mails ont également été personnalisés et le couplage des données contenues dans le mail à des codes anonymes uniques a permis de suivre les cas de non-réponse et d'envoyer des rappels à ceux qui n'avaient pas encore répondu à l'appel à la participation. Les premières invitations ont été envoyées dans les dernières semaines de juin 2021, la dernière le 10 août 2021. Après (généralement) deux mails de rappel, un courriel de remerciement a été envoyé, contenant également une invitation à participer à un des groupes de discussion prévu à l'automne (octobre 2021). Le questionnaire pouvait être rempli en néerlandais et en anglais.

3 897 personnes ont répondu au questionnaire. Pour les analyses nous n'avons toutefois retenu que les répondants qui avaient répondu à toutes les questions du volet général sur leur profil sociodémographique et qui avaient au moins commencé le module sur leurs activités et leurs revenus. Nous avons ainsi obtenu 3 446 répondants. Le Tableau 1 présente les taux de réponse par discipline. En raison du petit nombre

d'artistes de cirque qui ont répondu au questionnaire, nous ne pouvons pas faire de déclarations distinctes sur ce groupe².

TABEAU 1: RÉPONSE PAR DISCIPLINE

	Réponse
Architectes	756
Musiciens et compositeurs	583
Plasticiens	543
Auteurs, traducteurs et illustrateurs	480
Réalisateurs et scénaristes	354
Acteurs	299
Concepteurs	246
Artistes de spectacle	160
Artistes de cirque	25
Total	3 446

2.2. VOLET QUALITATIF

Une enquête nous permet de représenter en chiffres la situation professionnelle et la rémunération des professionnels de la création, mais derrière ces chiffres se cachent de nombreuses histoires personnelles. Pour les faire émerger, nous avons organisé quatre groupes de discussion avec différents types de professionnels de la création et un entretien approfondi avec un architecte. Les discussions qui en ont résulté ont permis de comparer différentes situations, d'identifier des questions récurrentes et de les examiner en détail.

3. RÉSULTATS

3.1. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Les professionnels de la création ont généralement un niveau d'instruction élevé. Comme dans l'enquête précédente, nous constatons que dans chaque discipline, au moins 80 % des répondants ont un diplôme de l'enseignement supérieur. À l'exception des auteurs, traducteurs et illustrateurs qui ont suivi un enseignement plus poussé, plus de la moitié de ceux qui ont un niveau d'instruction de l'enseignement supérieur ont obtenu un diplôme dans la discipline dans laquelle ils sont actifs. Pour les architectes, compte tenu de l'obligation légale de disposer d'un tel diplôme pour exercer la profession, ce pourcentage est proche de 100 %, mais il est également très

(2) Avec des nombres aussi réduits (25 personnes qui ont commencé le module), il est impossible d'arriver à des résultats statistiquement significatifs sur le groupe considéré séparément. Dans les analyses multivariées, ils ont été ajoutés aux artistes de spectacle parce que leur pratique et leur position sont très similaires.

élevé chez les acteurs (73 %), les musiciens (64 %) et les plasticiens (68 %). Une formation professionnelle dans la discipline constitue donc actuellement plutôt la norme, ce qui indique un secteur hautement professionnalisé.

TABLEAU 2: POURCENTAGE DES TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AYANT OBTENU UN DIPLÔME DANS LEUR PROPRE DISCIPLINE

	Enseignement supérieur	Diplôme dans sa propre discipline	N
Architectes	99,9 %	99,3 %	756
Réalisateurs et scénaristes	92,7 %	54,0 %	354
Auteurs, traducteurs et illustrateurs	91,2 %	22,7 %	478
Concepteurs	88,2 %	59,1 %	217
Plasticiens	87,4 %	67,7 %	539
Acteurs	84,3 %	73,1 %	252
Artistes de spectacle	82,5 %	51,3 %	160
Musiciens et compositeurs	80,2 %	64,4 %	582
Total			3 414

En 2021 aussi, nous constatons que l'équilibre entre les sexes penche encore du côté des hommes, sauf parmi les acteurs et les artistes de spectacle. Dans ces deux dernières disciplines, on trouve une proportion plus élevée de femmes que d'hommes (surtout parmi les jeunes générations). C'est dans le secteur de la musique que la répartition est la plus inégale, avec 75 % d'hommes. La répartition des musiciens par genre montre que la distribution est moins asymétrique chez les musiciens classiques, avec 67 % d'hommes parmi les musiciens classiques et 86 % d'hommes parmi les musiciens non classiques. Ici aussi, on observe peu de changements par rapport aux études précédentes (d'une part, la proportion de femmes a augmenté de manière significative chez les réalisateurs et les scénaristes, alors que d'autre part, cette part a quelque peu diminué dans les arts plastiques).

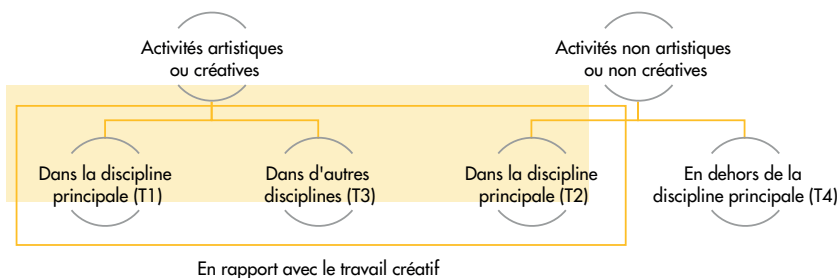
3.2. SITUATION DE TRAVAIL

3.2.1. Type d'activités

Dans le monde de l'art au sens large, cumuler plusieurs emplois et activités dans et en dehors de sa propre discipline est la règle plutôt que l'exception. Dans notre recherche nous avons distingué quatre types d'activités :

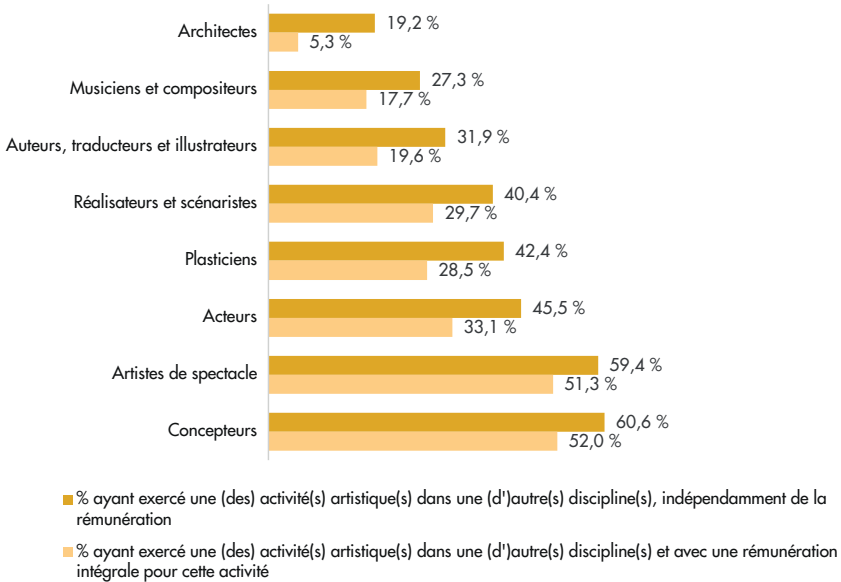
1. Activités artistiques/créatives dans la discipline principale (T1)
2. Activités liées à la discipline principale mais ne faisant pas partie des activités de base des activités artistiques ou créatives (par exemple, enseignement, aspects commerciaux, recherche universitaire, thérapie créative, travail technico-artistique,...) (T2)

3. Activités artistiques au sein d'autres disciplines (par exemple, un scénariste qui écrit également des romans ou un plasticien qui conçoit également des illustrations ou des réalisations graphiques) (T3)
4. Autres activités professionnelles non artistiques ou non créatives (T4)

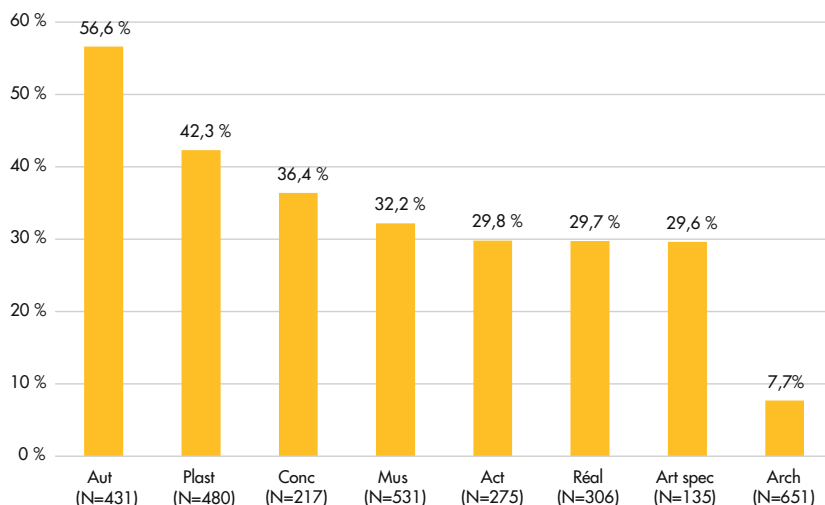
FIGUUR 1: TYPOLOGIE DES ACTIVITÉS

Nous avons interrogé les répondants sur ces activités et sur leur rémunération ou l'absence de leur rémunération pour l'année de référence 2019. Les types 1, 2 et 3 sont liés au travail en qualité de professionnel de la création. Les activités de type 1 sont les activités de base d'un professionnel de la création, les activités de type 2 (T2) ne sont pas de nature créative mais sont directement liées à l'activité de base et les activités de type 3 indiquent un travail multidisciplinaire et interdisciplinaire. Ce travail pluridisciplinaire et interdisciplinaire (T3) n'est en tout cas pas exceptionnel. Par exemple, parmi les acteurs, les plasticiens, les réalisateurs et les scénaristes, plus de 40 % exercent également des activités artistiques dans d'autres disciplines artistiques. Chez les concepteurs et les autres artistes de spectacle (par exemple les danseurs), ce pourcentage atteint même 60 %.

FIGURE 2: ACTIVITÉ(S) ARTISTIQUE(S)/CRÉATIVE(S) DANS D'AUTRES DISCIPLINES PAR DISCIPLINE PRINCIPALE : TOTALS (N=3 421)



Il n'est pas rare que les activités d'un professionnel de la création soient également cumulées avec d'autres emplois (T4, figure 3), qui ne sont pas de nature créative et qui ne sont pas liés aux activités de base d'un professionnel de la création. Il s'agit souvent d'une charge d'enseignement (en dehors de sa discipline en qualité de professionnel de la création) ou d'un emploi non artistique complémentaire dans le secteur culturel (par exemple, bibliothécaire). Mais non moins de 57 % des auteurs ont un autre emploi (T4). Pour les plasticiens ce chiffre est de 42 % et pour les concepteurs il est de 36 %. Si on considère l'ensemble des artistes de spectacle, environ 30 % d'entre eux ont un emploi de type 4. Là encore, nous constatons peu de différences par rapport aux enquêtes précédentes. L'enquête qualitative montre clairement que les cumuls d'emplois sont principalement dictés par une nécessité financière et/ou la création d'une certaine stabilité, bien que plusieurs répondants soulignent également qu'un emploi, notamment dans l'enseignement, peut aussi être enrichissant. Il est également souligné qu'assurer ces cumuls peut parfois s'avérer difficile du fait de la nécessité d'être disponible en permanence pour des activités créatives. C'est pourquoi, même en dehors du secteur artistique, il est souvent choisi de travailler dans des statuts flexibles.

FIGURE 3: POURCENTAGE DE PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION OCCUPANT D'AUTRES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS, NON ARTISTIQUES

Peu de professionnels de la création peuvent se permettre de consacrer la totalité de leur temps de travail à leurs activités artistiques ou créatives de base. Seuls les architectes parviennent en majorité (66 %) à remplir leur temps de travail presque exclusivement avec des tâches de base du métier d'architecte. Dans toutes les autres disciplines, c'est le cas de moins de trois personnes sur dix. Si on élargit aux activités liées à la tâche créative (types 1, 2 et 3), une part plus importante du temps de travail est entièrement consacrée aux tâches clés de la profession, mais cela ne s'applique pas non plus à tout le monde. C'est en tout cas, le cas pour les auteurs littéraires, les traducteurs littéraires et les illustrateurs. Seulement 43 % d'entre eux, consacrent l'intégralité de leur temps de travail dans ces trois types de travail.

TABLEAU 3: TEMPS DE TRAVAIL CONSACRÉ AU TRAVAIL ARTISTIQUE (UNIQUEMENT LES PERSONNES EN ÂGE ACTIF, DE MOINS DE 65 ANS)

Discipline	% de répondants ayant un temps de travail complet de type 1	% de répondants ayant un temps de travail complet de type 1 + 2 +3
Architectes	66,1 %	93,7 %
Réalisateurs et scénaristes	28,9 %	79,4 %
Concepteurs	19,0 %	68,8 %
Plasticiens	15,1 %	64,8 %
Musiciens et compositeurs	14,4 %	73,7 %
Auteurs, traducteurs et illustrateurs	14,2 %	42,7 %
Acteurs	13,2 %	78,0 %
Artistes de spectacle	4,8 %	74,6 %

3.2.2. Statuts

En ce qui concerne le statut des professionnels de la création, nous constatons que les acteurs et les artistes de spectacle travaillent souvent sous le statut de salarié, par l'intermédiaire d'un BSA ou d'une autre agence de travail intérimaire. Ils sont rarement indépendants (à titre principal ou accessoire). Environ un acteur ou artiste de spectacle sur quatre cumule également des revenus en tant qu'administrateur rémunéré d'une organisation à but non lucratif. Ce tableau change quand on examine les autres disciplines. 91 % des architectes sont indépendants dans le cadre de leur profession principale et seulement 8 % travaillent en tant que salariés. Pour les concepteurs, la balance penche également en faveur du statut d'indépendant : 52 % sont indépendants dans le cadre de leur activité principale, contre 23 % de salariés. Les plasticiens travaillent plus sous le statut d'indépendant que sous le statut de travailleur salarié, bien qu'à leur niveau les différences soient moins prononcées. Les auteurs, les traducteurs et les illustrateurs représentent également une part importante des travailleurs indépendants (à titre principal et accessoire), mais le chiffre le plus frappant dans cette discipline concerne la taille du groupe qui n'est couvert par aucun de ces statuts (23 %). C'est principalement dû à la proportion élevée d'auteurs retraités dans notre échantillon (20 %). Au niveau des musiciens et des compositeurs et des réalisateurs et des scénaristes ces proportions sont plutôt équilibrées. Ils travaillent souvent en tant que salariés, mais aussi régulièrement en tant qu'indépendants.

3.3. RÉMUNÉRATION

La liberté artistique est très appréciée par les professionnels de la création. L'enquête qualitative montre qu'ils considèrent vraiment leur propre travail artistique ou créatif comme leur tâche de base et qu'ils essaient de la séparer au maximum de leurs autres tâches ou missions commerciales. Les chiffres montrent également que la plupart des professionnels de la création créent des œuvres de leur propre initiative et effectuent

des recherches ou de la prospection pour créer leurs propres œuvres. Bien que les professionnels de la création considèrent généralement qu'il s'agit de leur activité de base, ils sont rarement rémunérés à leur juste valeur. En outre, les autres tâches ne donnent pas nécessairement lieu à une rémunération appropriée. Nous en donnons un aperçu par discipline.

- Parmi les **plasticiens**, 94 % ont produit des œuvres de leur propre initiative en 2019, mais près de la moitié n'ont perçu aucune rémunération pour cela. Le travail sur commande est généralement directement rémunéré, mais moins de la moitié des plasticiens réalisent des travaux de commande pour lesquels ils sont intégralement rémunérés. Lorsqu'il y a recherche ou prospection, dans plus de la moitié des cas, cela se fait sans rémunération. Il est donc très frappant de constater que 45 % des plasticiens déclarent ne percevoir aucune rémunération pour la quasi-totalité des heures qu'ils consacrent à leur activité créatrice, et que seuls 17 % perçoivent une rémunération pour plus de la moitié de ces heures. En outre, la moitié des plasticiens déclarent que les rémunérations qu'ils perçoivent sont incorrectes.
- Chez les **réalisateurs et les scénaristes**, seuls 18 % parviennent à produire leurs propres œuvres et sont intégralement rémunérés, et 18 % ne sont rémunérés que partiellement. Seuls 28 % des réalisateurs et des scénaristes sont intégralement rémunérés pour le travail de recherche et de prospection que 82 % d'entre eux effectuent. Les rémunérations doivent donc être tirées principalement des travaux sur commande, mais nous constatons ici que seul un sur trois parvient à obtenir des commandes intégralement rémunérées. Par conséquent, deux tiers des réalisateurs et des scénaristes déclarent ne pas être rémunérés pour la totalité de leurs heures, et pour 31 % d'entre eux, moins de la moitié des heures sont rémunérées. Une personne sur quatre déclare ne pas être correctement rémunérée pour ses activités créatives.
- Parmi les **auteurs littéraires, les traducteurs littéraires et les illustrateurs**, 48 % parviennent à publier des œuvres et à être intégralement rémunérés pour celles-ci (pour le travail effectué de leur propre initiative, le chiffre est de 41 %). En revanche, 25 % créent du travail de leur propre initiative sans rémunération et 22 % avec une rémunération partielle. Seuls 14 % des auteurs, traducteurs et illustrateurs déclarent être rémunérés pour la quasi-totalité des heures consacrées à l'écriture. Environ la moitié d'entre eux font également de la prospection, mais celle-ci n'est pratiquement jamais rémunérée. 28 % des auteurs, traducteurs et illustrateurs déclarent ne pas être rémunérés correctement pour leurs activités artistiques.
- Parmi les **acteurs** aussi, nous constatons que 63 % d'entre eux génèrent leur propre travail. Environ la moitié d'entre eux ne sont pas du tout rémunérés pour cette activité. 16 % réussissent à être intégralement rémunérés pour leur propre travail. Plus de la moitié d'entre eux font de la recherche et de la prospection et, là encore, nous constatons que dans plus de la moitié des cas, ces activités ne sont pas du tout rémunérées. Chez les acteurs, l'exécution de missions est évidemment aussi très importante. Près de 80 % d'entre eux collaborent à des créations sur commande et 48 % de l'ensemble des acteurs sont intégralement rémunérés. En outre, pour beaucoup, le doublage et le fait de jouer dans le cadre de missions commerciales constituent également une source de revenus et dans la plupart de ces cas, ils sont intégralement rémunérés. Ainsi, près de la moitié des acteurs déclarent être

rémunérés pour la quasi-totalité des heures prestées. 13 % des acteurs déclarent que la rémunération qu'ils perçoivent pour leur travail artistique est incorrecte.

- Parmi les **musiciens et compositeurs**, 70 % composent, arrangent ou produisent leur propre musique. Seuls 25 % produisent leur propre musique pour laquelle ils sont intégralement rémunérés. 30 % écrivent également des paroles, mais moins d'un quart d'entre eux (7 %) sont intégralement rémunérés pour cette activité. La moitié des musiciens et compositeurs ont également réalisé leurs propres enregistrements en studio et 20 % d'entre eux l'ont fait sans être rémunérés. Plus de la moitié des musiciens effectuent des sessions de travail et 35 % d'entre eux sont intégralement rémunérés pour cette activité. Les spectacles sont aussi généralement intégralement rémunérés : 71 % des spectacles réalisés en 2019 ont été intégralement rémunérés. Il convient de noter que les musiciens indiquent que s'ils sont payés pour les spectacles, ils reçoivent rarement une compensation pour les heures consacrées aux répétitions. Près de deux tiers des musiciens et des compositeurs déclarent être rémunérés pour un nombre d'heures inférieur ou égal à la moitié des heures prestées. Un musicien sur quatre déclare que les rémunérations qu'il perçoit sont incorrectes.
- Parmi les autres **artistes de spectacle**, on constate également que 85 % sont engagés dans leur propre production, ce qui n'est souvent pas (35 %) ou seulement partiellement (35 %) rémunéré. 39 % créent sur commande pour des compagnies artistiques en étant intégralement rémunérés, et 31 % le font sans être intégralement rémunérés. 19 % réalisent d'autres commandes rémunérées pour des clients commerciaux. Seuls 37 % déclarent être rémunérés pour la quasi-totalité des heures effectuées en tant qu'artiste de spectacle et 17 % déclarent ne pas être correctement rémunérés pour leur travail créatif.
- Parmi les **concepteurs**, 75 % créent des œuvres de leur propre initiative (sans commande), mais seuls 15 % parviennent à le faire en étant intégralement rémunérés. Parmi les concepteurs, 77 % effectuent des missions pour d'autres et sont intégralement rémunérés et 10 % sont partiellement rémunérés. Une fois de plus, nous constatons que le nombre d'heures à travailler gratuitement est estimé comme étant relativement élevé. Seuls 39 % des concepteurs indiquent que presque toutes les heures sont payées et 35 % indiquent que c'est le cas pour la moitié ou moins de la moitié des heures prestées. S'il y a une rémunération, elle est estimée comme étant (plutôt) correcte. Seuls 15 % ont indiqué qu'ils n'étaient pas correctement rémunérés pour leurs activités artistiques.
- Il est rare que les **architectes** élaborent leurs propres créations de leur propre initiative. Dans cette discipline, le travail sur commande est la norme et les activités de base de la profession sont généralement intégralement rémunérées. Cependant, 40 % des architectes déclarent également ne pas être rémunérés pour toutes leurs heures de travail et 23 % disent ne pas avoir été correctement rémunérés.

Ces chiffres révèlent une constante claire : la majorité des artistes créatifs et des artistes de spectacle investissent du temps dans leurs propres créations, mais seul un petit groupe parvient à être directement et intégralement rémunéré pour cela. De nombreux professionnels de la création ne sont que partiellement ou pas du tout rémunérés pour cette phase de création. Chez les artistes de spectacle, ce phénomène est en partie compensé par des prestations qui donnent souvent lieu à une rémunération. Chez les concepteurs également, nous constatons que le travail sur commande offre une

compensation. Chez les plasticiens, le travail sur commande intégralement rémunéré est beaucoup moins courant. La majorité du travail est effectuée gratuitement et, s'il est rémunéré, la rémunération est souvent disproportionnée par rapport au nombre d'heures prestées. Chez les auteurs, les traducteurs et les illustrateurs le travail d'initiative est le plus souvent intégralement rémunéré, mais même chez ces professionnels, c'est encore le cas pour moins de la moitié d'entre eux.

Les prestations artistiques occasionnelles et à petite échelle peuvent également être rémunérées via le régime des petites indemnités (RPI). Dans nos chiffres, nous constatons une baisse du recours au RPI par rapport à la mesure précédente, mais il reste largement utilisé dans le secteur de la musique et des arts de la scène (en 2019, près de la moitié d'entre eux ont perçu des revenus par le biais du RPI). Si on examine les revenus exacts tirés du RPI, on constate également pour les musiciens et les artistes de spectacle que le pourcentage de ceux qui tirent plus de 1 500 euros du RPI par an est plus faible en 2019 que lors de la mesure précédente. Cette baisse peut être due en partie à la proportion plus élevée d'artistes établis dans l'ensemble de données³, mais en outre, depuis la mesure précédente, il y a aussi eu une forte sensibilisation au niveau du recours au RPI et en particulier de ses inconvénients.

Les professionnels de la création consacrent également du temps à l'aspect commercial, ainsi qu'à promouvoir et visibiliser leur travail. Ces activités ne sont généralement pas rémunérées mais sont nécessaires pour soutenir le travail artistique. La partie qualitative révèle que les professionnels de la création ont parfois l'impression que l'« esprit d'entreprise » leur est imposé et qu'il leur prend trop de temps qu'ils ne peuvent plus consacrer à leur activité créative. La mise en ordre de l'administration, souvent très complexe et pas toujours adaptée à leur situation spécifique, est source de frustration pour beaucoup.

En outre, les professionnels de la création exercent souvent des activités complémentaires au sein de leur discipline (T2) qui ne sont pas directement liées au processus de création. Donner cours dans sa propre discipline constitue la principale activité de ce type. En ce qui concerne les arts plastiques, les concepteurs, les auteurs, les traducteurs, les illustrateurs et les scénaristes, environ un sur trois enseigne et est intégralement rémunéré pour cette activité. Chez les acteurs, ce pourcentage est de 38 %, chez les musiciens, il atteint 49 % et chez les autres artistes de spectacle il est de 62 %. Là encore, les témoignages personnels divergent. Certains considèrent le fait d'enseigner comme un enrichissement : en tant qu'enseignant, par exemple, ils peuvent également continuer à se former et à développer leurs propres compétences ou être inspirés par les élèves. Mais il a également été mentionné à plusieurs reprises que ce n'est pas toujours le cas. À cet égard, les systèmes d'apprentissage trop rigides sont souvent perçus comme un obstacle, en particulier quand il n'y a pas la flexibilité exigée par sa propre activité créative.

Bien que les activités directement liées à l'activité créative (T1) prennent souvent beaucoup de temps, les revenus qui en découlent ne représentent qu'une part limitée

(3) Un plus grand nombre d'artistes établis ont participé à l'enquête 2021 qu'aux enquêtes précédentes.

du revenu total. Pour les plasticiens et les auteurs, la moyenne est d'environ 30 %, pour les artistes de spectacle d'environ 40 %, pour les réalisateurs et les scénaristes de 54 % et pour les concepteurs de 55 %. Il en est tout autrement chez les architectes qui tirent en moyenne 93 % de leurs revenus de leurs activités en tant qu'architectes. Cette situation est tout à fait conforme aux résultats des enquêtes précédentes.

TABLEAU 4: RÉPARTITION DES REVENUS ENTRE LES SOURCES DE REVENUS PAR DISCIPLINE (POURCENTAGES MOYENS)

	Act (N=159)	Art spec (N=96)	Arch (N=484)	Plast (N=325)	Écriv (N=288)	Mus (N=304)	Réal (N=191)	Conc (N=139)
Revenus tirés d'activités artistiques/créatives à titre principal comme...	46,2 %	42,3 %	93,2 %	32,6 %	27,0 %	39,9 %	54,1 %	55,4 %
Revenus tirés d'autres activités comme...	13,7 %	20,7 %	3,3 %	19,3 %	11,7 %	25,1 %	15,4 %	10,0 %
Revenus tirés d'activités artistiques dans d'autres formes d'art	3,1 %	3,8 %	0,3 %	4,0 %	3,0 %	2,1 %	4,8 %	8,8 %
Revenus tirés d'autres activités de travail	9,7 %	6,4 %	1,3 %	20,8 %	33,3 %	13,1 %	9,6 %	15,2 %
Allocation de chômage ou revenu d'intégration	20,8 %	20,7 %	0,0 %	9,7 %	4,9 %	8,5 %	11,6 %	4,6 %
Pension	6,0 %	3,2 %	1,3 %	10,1 %	16,1 %	7,8 %	2,6 %	3,3 %
Autre revenu de remplacement (par exemple, indemnité de maladie ou d'invalidité)	0,7 %	2,8 %	0,5 %	3,5 %	4,0 %	3,4 %	2,0 %	2,7 %

Outre les revenus qu'ils tirent de leurs activités (créatives), en Belgique, les professionnels de la création tirent également des ressources financières des allocations de chômage ou du revenu d'intégration. Cet aspect est important car ces prestations peuvent constituer une source de revenus entre les missions et éventuellement servir de tampon quand le travail n'est pas rémunéré. Le statut de l'artiste⁴ qui prévoit (entre autres) des régimes préférentiels permettant aux artistes d'accéder aux allocations de chômage (sous réserve que certaines conditions soient remplies) s'est avéré très important à cet égard.

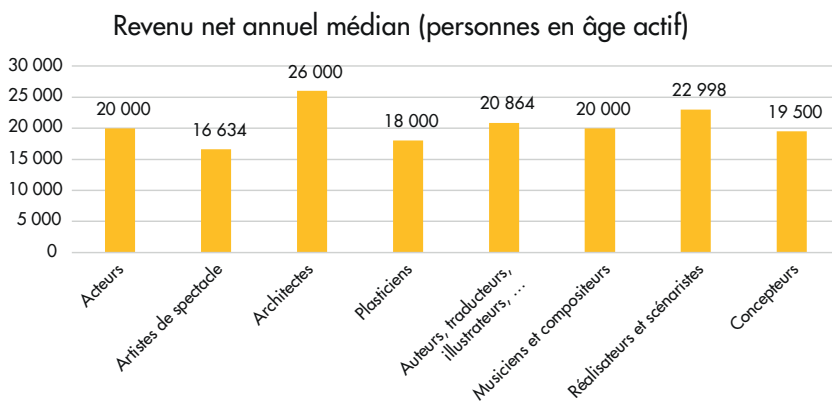
Il est intéressant de noter qu'en moyenne, 21 % des revenus des artistes et acteurs de spectacle proviennent des allocations de chômage ou du revenu d'intégration. Un peu plus de la moitié des acteurs et artistes de spectacle ont eu recours à ces prestations en 2019. Ce n'est pas un hasard si ce sont également ces artistes qui ont le plus accès au

(4) Les chiffres utilisés dans cette recherche se réfèrent à la période avant la réforme du statut des artistes.

statut d'artiste parmi tous les artistes. Chez les réalisateurs et scénaristes, les plasticiens et les musiciens et compositeurs, les allocations de chômage et le revenu d'intégration représentent en moyenne respectivement 12 %, 10 % et 8,5 % du revenu total. En 2019, environ 26 % des réalisateurs et scénaristes, 19 % des plasticiens et 23 % des musiciens et compositeurs ont perçu au moins une partie de leurs revenus sous forme de prestations.

Le graphique ci-dessous illustre le revenu net annuel médian en 2019 (toutes sources de revenus confondues). Les chiffres varient entre 16 000 et 26 000 euros (avec une aberrance pour les architectes). Malgré leur niveau d'instruction plus élevé, les comparaisons avec la population flamande montrent que les professionnels de la création gagnent nettement moins que la moyenne des Flamands.⁵ Il est également important de garder à l'esprit que la part du revenu tirée du travail créatif dans le revenu total est relativement faible. À l'exception des architectes, les professionnels de la création tirent principalement leurs revenus d'autres emplois ou d'activités annexes, dans ou en dehors du secteur. Tant dans les groupes de discussion que dans les questions ouvertes de l'enquête, il a souvent été souligné qu'il est presque impossible de survivre uniquement grâce à son travail créatif. La majorité de leurs revenus doit souvent être générée ailleurs

FIGURE 4: REVENU NET ANNUEL MÉDIAN 2019 (€) POUR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION EN ÂGE ACTIF



En raison de la différence d'échantillonnage et de composition de l'ensemble de données, il n'est pas correct de comparer les chiffres absolus des revenus avec ceux des mesures précédentes. Sur la base d'analyses multivariées, on peut cependant affirmer que les mécanismes de structuration sont restés les mêmes. Il n'est guère surprenant de constater que les revenus sont en moyenne plus élevés chez les professionnels de la création plus âgés et mieux établis, et lorsque le travail artistique est cumulé avec un autre travail (pas en qualité de professionnel de la création). Les employés qui

(5) Voir : <https://statbel.fgov.be/nl/themas/huishoudens/fiscale-inkomens#panel-12>

travaillent par l'intermédiaire de SBK gagnent également beaucoup moins. En outre, il apparaît que les femmes gagnent toujours moins que les hommes dans le secteur culturel et créatif, même quand on tient compte de l'âge, du statut et de la situation professionnelle.

3.4. FRAIS PROFESSIONNELS

Il faut aussi tenir compte des frais encourus en fonction de l'activité créative. Certes, les plasticiens et les concepteurs investissent beaucoup de moyens financiers dans leur activité, avec une moyenne de 9 832 et 8 236 euros respectivement en 2019. Pour les deux groupes, les principaux frais sont les rémunérations de tiers, les frais de production, le loyer ou le remboursement d'un prêt pour l'espace de travail et les frais de matériel et d'équipement. Chez les musiciens, les réalisateurs et les scénaristes, la moyenne est de respectivement 5 020 et 4 565 euros. Outre les rémunérations de tiers, les frais d'enregistrement sont les plus importants. Les acteurs, les artistes de spectacle et les auteurs, les traducteurs et les illustrateurs déclarent les frais professionnels les plus bas. Pour les artistes de spectacle et les acteurs, ce montant s'élève à environ 3 000 euros en moyenne, et pour les auteurs et les illustrateurs, il est de 2 279 euros. Pour eux, les rémunérations de tiers constituent la dépense la plus importante. Ces frais élevés comparés à des revenus relativement limités expliquent pourquoi les professionnels de la création ont souvent du mal à joindre les deux bouts avec les revenus qu'ils tirent de leur travail créatif (les plasticiens surtout l'ont souvent indiqué dans la partie qualitative).

Un sujet fréquemment abordé dans la partie qualitative concerne les subventions qui pourraient potentiellement compenser une rémunération plus faible et des frais plus élevés. La partie quantitative montre que seul un petit groupe demande effectivement des subventions pour des projets personnels. Les auteurs, les réalisateurs, les scénaristes et les artistes de spectacle vivant sont ceux qui demandent le plus souvent des subventions individuelles. Parmi eux, environ un sur trois déclare avoir déposé une demande de subvention. Toutefois, les chances d'obtention de ces subventions sont beaucoup plus élevées pour les auteurs, les réalisateurs et les scénaristes que pour les artistes de spectacle. Parmi les premiers, un sur quatre réussit à obtenir une subvention, alors que ce chiffre n'est que de 12 % pour les artistes de spectacle. Parmi les musiciens et les acteurs, seul un sur cinq demande une subvention et la probabilité de l'obtenir est inférieure à 50 %. Chez les concepteurs et les architectes, les subventions pour des projets personnels sont moins courantes. Dans les arts de la scène et parmi les metteurs en scène et les scénaristes, on constate qu'un peu plus de la moitié d'entre eux sont indirectement subventionnés par l'organisation ou la compagnie pour laquelle ils travaillent (chez les autres artistes de spectacle, ce chiffre atteint même 73 %).

Certes, les auteurs expriment souvent leur frustration quant à l'attribution de ces subventions. Ceux-ci sont trop souvent attribués à des noms connus et la sélection est considérée comme non transparente. De plus, dans toutes les disciplines, il est également souligné que les bourses, et en particulier les subventions pour des projets, sont en fait entièrement utilisées pour la réalisation des projets (souvent même avec encore en plus un apport personnel) et qu'elles ne doivent donc pas être considérées comme une source de revenus personnels. La perception selon laquelle les professionnels

de la création vivent de subventions est donc démentie par les témoignages de la partie qualitative.

3.5. SATISFACTION DU TRAVAIL

Les professionnels de la création font preuve d'une très grande motivation intrinsèque. Par exemple, 87 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites du caractère stimulant et intéressant de leur travail, et 81 % d'entre elles en ont apprécié les possibilités d'épanouissement et de développement personnel. Ce niveau élevé de satisfaction intrinsèque à l'égard du travail peut faire obstacle à des conditions de travail favorables. La satisfaction que les professionnels de la création tirent de leur activité de création peut les motiver à continuer, même lorsqu'ils sont confrontés à des conditions de travail parfois précaires. Cette question a également été abordée dans l'étude *Loont Passie* précédente.

Une constatation notable que nous avons également faite dans des études antérieures est la divergence entre la satisfaction du travail intrinsèque et extrinsèque : les professionnels de la création sont très satisfaits du contenu de leur travail, mais peu satisfaits des conditions extrinsèques (par exemple, le salaire, la sécurité de l'emploi). Par rapport aux mesures précédentes, la satisfaction extrinsèque a quelque peu augmenté, mais cela peut être principalement dû à la proportion plus élevée de professionnels de la création établis dans l'enquête actuelle. Les artistes de spectacle, les plasticiens et les concepteurs se sentent nettement moins satisfaits de leurs perspectives d'avenir que lors de l'enquête précédente. Il ne fait aucun doute que la pandémie de Covid-19 a joué un rôle important à cet égard. Nous constatons également que les professionnels de la création sont très satisfaits de l'appréciation qu'ils reçoivent du public (en particulier dans le domaine des arts du spectacle), mais que seule une minorité des personnes interrogées est également satisfaite de l'appréciation qu'elles reçoivent de la société au sens large pour leur travail. Cette situation est également très fréquente dans la partie qualitative. L'image des artistes dans laquelle ils sont considérés comme des « mendiants ou des profiteurs » et la vision sociale qui considère que « l'art n'est qu'un passe-temps » et qu'« ils choisissent eux-mêmes » de vivre dans des conditions précaires suscitent une grande frustration. Ces perceptions sociétales font qu'ils ne se sentent pas appréciés dans leur travail.

Enfin, les professionnels de la création expérimentés n'ont pas souvent l'occasion de négocier et, s'ils en ont l'occasion, ils ne sont souvent pas satisfaits de ces négociations. Les raisons invoquées pour expliquer cette position de négociation difficile sont les faibles budgets dont disposent de nombreux clients, la logique selon laquelle, dans les projets pour des clients prestigieux, le capital symbolique généré fournit une rémunération suffisante, la concurrence avec d'autres artistes professionnels et amateurs, l'importance de la constitution d'un portefeuille tout au long de la carrière et, comme indiqué plus haut, la forte motivation intrinsèque à accepter certaines missions malgré l'absence de rémunération.

3.6. IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'enquête a été menée au cours de l'été 2021, en pleine pandémie de Covid-19. L'enquête ne permettait donc pas de saisir tous les effets de la crise sur le travail et la situation financière des professionnels de la création. Cette enquête a néanmoins représenté une occasion unique de procéder à une première mesure de l'impact de cette crise sur les professionnels de la création. En raison d'une série de mesures restrictives, il n'était plus possible de créer et de répéter ensemble, et les représentations publiques ont été abandonnées. Par conséquent, l'impact de la crise sur le travail et la vie des professionnels de la création a été significatif, même s'il y a eu de nettes différences entre les disciplines. Les arts de la scène (théâtre, danse et musique) ont été particulièrement touchés, et ce malgré les mesures de soutien (voir paragraphe suivant). Les plasticiens, les concepteurs, les réalisateurs et les scénaristes occupent une position intermédiaire, tandis que les auteurs, les traducteurs et les illustrateurs ont subi un impact un peu moins important de la pandémie sur leur travail en tant que professionnels de la création. Les architectes sont l'exception ; dans ce groupe, l'impact professionnel a été très faible et leur situation financière s'est même souvent améliorée. Les grands chocs financiers se sont également traduits par des inquiétudes quant à l'avenir. Les acteurs et les artistes de spectacle (suivis par les musiciens et les compositeurs) sont les plus inquiets pour l'avenir.

Suite au confinement du secteur culturel, une série de mesures de soutien ont été créées pour compenser la perte de revenus. Notre étude montre que les mesures de soutien ont été principalement demandées et reçues dans les disciplines ayant des pratiques de création collective et des présentations en direct. C'est donc ce groupe qui a été le plus durement touché par la crise. La plupart des cas concernaient des primes telles que la prime pour activités culturelles ou des revenus de remplacement tels que le droit passerelle pendant la crise du Covid-19. Plus d'un tiers d'entre eux ont demandé à bénéficier d'une telle prime ou d'un tel revenu de remplacement et la grande majorité d'entre eux en ont bénéficié. L'étude s'est également penchée sur la mesure dans laquelle ces mesures de soutien ont permis de compenser suffisamment les pertes subies. Dans les disciplines dans lesquelles le soutien a été le plus demandé, il a été souvent indiqué qu'il était insuffisant. Cela peut se comprendre si on examine l'estimation que les professionnels de la création ont faite de l'ampleur de la baisse de leurs revenus dans la période du Covid-19.

Dans un tel contexte de crise, elle a également montré l'importance de pouvoir compter sur d'autres sources de revenus. Beaucoup se sont rabattus sur les revenus d'un partenaire ou d'autres membres de la famille. Pour d'autres, leur autre emploi ou un nouvel emploi supplémentaire (en dehors du secteur ou non) s'est avéré important. Pour d'autres encore, les allocations de chômage obtenues via le statut des artistes ont constitué un filet de sécurité important en l'absence de rémunération des activités.

D'autres analyses (les architectes et les concepteurs n'ont pas été inclus dans ces analyses) montrent que, dans toutes les disciplines, certains groupes ont ressenti l'impact de la crise du Covid-19 plus fortement que d'autres.

On a constaté que pendant la crise du Covid-19, les travailleurs permanents étaient mieux protégés contre la perte de revenus. Les travailleurs indépendants, ceux qui

combinent les contrats et ceux qui sont employés par l'intermédiaire d'un BSA ont déclaré une perte de revenu plus importante. En outre, ceux qui travaillent par l'intermédiaire d'un BSA s'inquiètent davantage de ne pas pouvoir générer le même niveau de revenus à l'avenir, de ne pas pouvoir obtenir de missions par l'intermédiaire des bons contacts et de ne pas être en mesure de mener à bien certains projets. La partie qualitative a également montré que les free-lances en particulier ont été les plus durement touchés par la crise du Covid-19. L'absence de sécurité de l'emploi et de protection sociale inhérente à ce type de contrat est encore plus prononcée en période de crise.

Les femmes ont fait état d'une perte de revenus plus importante que les hommes et elles étaient également plus préoccupées par le fait que les clients annulent leurs commandes (ce qui s'explique en partie par la proportion plus élevée de femmes travaillant par l'intermédiaire de BSA). Les femmes sont également celles qui craignent le plus de devoir quitter le secteur à l'avenir.

Les personnes sans diplôme de l'enseignement supérieur étaient également plus susceptibles de déclarer qu'elles n'étaient pas en mesure de joindre les deux bouts pendant le confinement.

Enfin, plus l'âge du professionnel de la création était élevé, plus la perte de revenus a été importante. Les groupes d'âge les plus élevés étaient également plus préoccupés par le fait que les clients annulent leurs commandes.

Nous avons également entendu des témoignages positifs sur la période de confinement. Il s'agit, par exemple, du temps disponible pour travailler sur des projets personnels, pour répéter et écrire. Mais cela n'a pas compensé la perte du public et d'autres problèmes. Le manque de respect dont ont fait l'objet de nombreux membres du secteur culturel est un problème qui a fréquemment été évoqué : selon de nombreux professionnels de la création, les autorités ont considéré qu'il allait de soi de décider du confinement, sans consulter le secteur lui-même à ce sujet. En outre, les participants aux groupes de discussion ont souvent exprimé des inquiétudes quant à l'avenir, de nombreux créateurs faisant remarquer que le public ne retrouve pas aussi facilement le chemin des spectacles ou des représentations.

Le commentaire le plus entendu a été que la crise du Covid-19 n'était principalement qu'une aggravation d'une situation déjà existante dans le secteur culturel. Les conditions précaires du secteur ont habitué les travailleurs de la culture à devoir gérer avec souplesse les périodes d'incertitude, et c'est ce que beaucoup d'entre eux ont fait pendant le confinement. Dans le cas des asbl, des fonds d'urgence ont été mobilisés, des méthodes numériques ont été recherchées pour continuer à travailler (bien que les expériences n'aient pas toujours été positives), encore plus d'emplois ont été cumulés et, souvent, les revenus de la famille ou du partenaire ont été mis à contribution. Malgré le fait que de nombreux professionnels de la création se disent inquiets pour l'avenir, il est frappant de constater à quel point ils considèrent comme naturel de continuer à créer, malgré tout.

RÉFÉRENCES

Abbing, H., *Why are artists poor?: The exceptional economy of the arts*. Amsterdam University Press, 2008.

Alper, N. O., et Wassall, G. H., Artists' careers and their labor markets. *Handbook of the Economics of Art and Culture*, 1, 813-864, 2006.

Huws, U., Expression and expropriation: The dialectics of autonomy and control in creative labour. *Ephemera: Theory and Politics in Organization*, 2010.

Menger, P.-M., Contingent High-Skilled Work and Flexible Labor Markets. Creative Workers and Independent Contractors Cycling Between Employment and Unemployment. *Swiss Journal of Sociology*, 43(2), 2017

Siongers, J., Van Steen, A., et Lievens, J., *Acteurs in de spotlight: Onderzoek naar de inkomens en de sociaaleconomische positie van professionele Vlaamse acteurs*. Gent: Onderzoeksgroep CuDOS – Vakgroep Sociologie, Universiteit Gent, 2014.

Siongers, J., Van Steen, A., et Lievens, J., *Loont passie? Een onderzoek naar de sociaaleconomische positie van professionele kunstenaars in Vlaanderen*. Gent: Onderzoeksgroep CuDOS – Vakgroep Sociologie, Universiteit Gent, 2016.

Siongers, J., Willekens, M., Pissens, L., et Lievens, J., *Wie heeft het gemaakt?* Gent: Onderzoeksgroep CuDOS – Vakgroep Sociologie, Universiteit Gent, 2018.

Throsby, D., et Zednik, A., Multiple job-holding and artistic careers: Some empirical evidence. *Cultural Trends*, 20(1), 9-24, 2011.

TABLE DES MATIERES

**LA PASSION PAIE-T-ELLE ?
UNE ÉTUDE SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION.**

1.	INTRODUCTION	549
2.	COLLECTE DES DONNÉES	551
2.1.	VOLET QUANTITATIF	551
2.2.	VOLET QUALITATIF	552
3.	RÉSULTATS	552
3.1.	PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	552
3.2.	SITUATION DE TRAVAIL	553
3.3.	RÉMUNÉRATION	557
3.4.	FRAIS PROFESSIONNELS	563
3.5.	SATISFACTION DU TRAVAIL	564
3.6.	IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19	565
	RÉFÉRENCES	567